

Marché de Service- Avis d'appel à concurrence

Procédure adaptée

Maintenance préventive et curative des installations climatiques des établissements de la Mutualité Sociale Agricole Midi Pyrénées Sud 2020S02CLPA

Pouvoir adjudicateur :

Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud (MSA MPS)
1 Place Maréchal Lannes
32000 AUCH

Objet :

Le présent marché a pour objet l'exécution des prestations de services nécessaires à la maintenance préventive et curative des installations climatiques (systèmes de chauffage, de climatisation, de ventilation et groupe froid) des établissements occupés par la Mutualité Sociale Agricole Midi Pyrénées-Sud (MSA MPS)

Mode de passation et Forme du marché

Le présent marché est passé en application des articles L2123-1 1°, R. 2123-1 à R2123-8 du Code de la commande publique avec :

- Une partie forfaitaire Art 7 CCAP (maintenance préventive comprenant les dépannages courants)
- Une partie à bons de commande (maintenance corrective) **sans minimum ni maximum**

Allotissement :

Le marché est décomposé en 4 lots géographiques distincts comme suit :

N° du lot	Désignation
1	* Toulouse 78 voie du Toec 31000 toulouse * Carbonne 44 Rue Lucien Cassagne 31390 CARBONNE
2	* Auch 1 place Maréchal Lannes 32000 AUCH * Gimont 4 rue du Collège 32200 GIMONT * Nogaro 80 rue Nationale 32110 NOGARO (fin de contrat de bail prochainement) * Mirande 11 rue de Rohan 32300 MIRANDE
3	* Foix 26 allées de Villotte 09000 FOIX
4	* Tarbes 29 Rue du IV Septembre 65000 TARBES

Durée du marché:

Chaque lot est conclu pour une durée minimale d'un an à compter **du 01/01/2021**.

Il pourra être reconduit 3 fois, par tacite reconduction.

La durée totale du marché ne pourra pas excéder trois ans soit le 31/12/2024, période au terme de laquelle le contrat prendra fin expressément.

Date limite de réception des offres : Vendredi 16 Octobre 2020 à 16h30

Renseignements complémentaires :

-Dossier de consultation à retirer et questions/ réponses sur achat public.com

Critères de jugement des offres :

Les offres régulières, acceptables et appropriées, et qui n'ont pas été rejetées en application des articles R2152-3 à R2152-5 et R2153-3, sont classées par ordre décroissant.

Le marché est attribué au soumissionnaire ou, le cas échéant aux soumissionnaires qui ont présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères d'attribution suivants :

Critère 1 : Valeur technique (50%)

Critère 2 : Prix (40%)

Critère 3 : Développement durable (10%)

Moyens mis en oeuvre dans le cadre de la politique de développement durable et d'insertion professionnelle.

Date prévisionnelle de début d'exécution du marché : 01/01/2021

Date d'envoi du présent avis : 18/09/2020